

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Mélodie Beaudoin**

<https://www.cadre21.org/membres/0646a50db2607023c849ab63>

Date d'obtention : 2021-04-23 20:24:25

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que la trousse Sexto est un outil clé en main qui permet d'agir rapidement et efficacement lors d'une situation de sextage. Une méthode qui permet de travailler efficacement en équipe. Elle détermine clairement les rôles et responsabilités des différents partenaires (les écoles, le service de police et le directeur des poursuites criminelles et pénales). De plus, je retiens que la méthode d'intervention Sexto a été pensée, analysée et élaborée par une équipe d'experts, multidisciplinaires (directeur des poursuites criminelles et pénales, le Centre canadien de la protection de l'enfance (CCPE), le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), la Commission scolaire Rivière-du-Nord et d'autres). En outre, cette méthode permet de limiter les conséquences face à cette problématique tel que limiter la propagation des images/vidéos intimes et de diminuer le délais de traitement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Tout d'abord, elle va me permettre de me sentir davantage outillée à intervenir dans une situation de sextage. Ensuite, je vais pouvoir agir plus rapidement et plus efficacement avec la trousse qui est clé en main. Il est facile de se repérer dans la trousse Sexto. De plus, je vais être davantage attentive et consciencieuse par rapport à mes actions. Je connais mieux les actions à faire et à ne pas faire (aspects légaux) ainsi que le rôle des autres acteurs tel que le service de police.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire davantage attention à ne jamais consulter les images/vidéos pouvant correspondre à de la pornographie juvénile. De plus, je vais déterminer si l'incident est le résultat d'une intention impulsive ou d'une intention malveillante. Si j'estime que les activités pourraient être malveillantes et de nature criminelle, je vais devoir contacter le service de police et ne pas compléter la grille d'évaluation de l'incident avec l'investigateur. En outre, je dois informer le service de police lorsque les activités sont de nature criminelle, qu'il s'agisse d'un acte impulsif ou d'un acte malveillant. Si j'ai des raisons de croire qu'il y a du contenu correspondant à de la pornographie juvénile dans son appareil électronique, je le confisque.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

